



Date de dépôt : 24 septembre 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Thierry Oppikofer : Prétendue** **campagne antidrogue : risque d'embrigadement sectaire ?**

En date du 29 août 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La secte nommée « Eglise de scientologie », fondée aux Etats-Unis en 1954 par un auteur de romans de science-fiction nommé Ron Hubbard, revendique 12 millions d'adeptes dans le monde. Ses effectifs réels sont certainement bien inférieurs, mais on estime qu'il y aurait quelque 4500 à 5000 « scientologues » en Suisse.

Souvent poursuivie, notamment en France, pour exercice illégal de la médecine et autres pratiques comme la vente d'appareils électriques d'analyse mentale ou autres « cours de perfectionnement » à des personnes influençables parfois menées à la ruine, cette organisation semble disposer de moyens financiers importants et opère des recrutements sous des appellations trompeuses.

Outre sa doctrine pompeusement nommée « dianétique », la scientologie utilise divers moyens pour séduire : recrutement de personnalités connues (John Travolta, Tom Cruise), spots TV, réseaux sociaux, distribution de publications, conférences, etc. Elle opère dans de nombreux pays à partir de son siège américain, les Etats-Unis la reconnaissant comme une Eglise légitime.

L'une de ses cibles favorites est l'adolescent un peu déboussolé, tenté par la drogue. Et la méthode utilisée pour l'appâter sans inquiéter l'entourage familial est précisément la lutte contre la drogue. En Suisse, les scientologues ont notamment créé l'association « Dites non à la drogue », qui publie des brochures dites de prévention, mais propose aussi du matériel

pour les écoles et collèges. Récemment, une opération tout-ménage a été lancée, avec un tract aux apparences presque officielles, sans aucun élément scientologue, titré « Informez vos enfants avant que les dealers ne le fassent ».

Précisons qu'en novembre 2012 déjà, le député vaudois Maurice Treboux avait déposé une interpellation à propos de la projection d'une publicité concernant la lutte contre la drogue dans les cinémas lausannois. Elle provenait de la « Fondation pour un monde sans drogue », censée apporter aux jeunes et aux adultes des informations factuelles sur les drogues. Il s'agit en réalité de même entité qui se présente aujourd'hui comme l'association « Dites non à la drogue », avec un site www.nonaladrogue.ch. En parcourant ce site, on découvre un « kit pédagogique » sous la mention de « La vérité sur la drogue ». Ce kit est « offert gratuitement aux enseignants, à des groupes d'instruction ou à des centres éducatifs ». A noter que les enseignants qui utiliseraient ce kit s'engageraient à fournir des renseignements ainsi qu'une réaction sur l'utilisation de ce dernier, au mépris de la protection des données. Le Conseil d'Etat vaudois avait rassuré le député en soulignant que ces kits avaient été analysés et jugés indésirables dans les écoles et gymnases de leur canton.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- Le Conseil d'Etat est-il au courant des activités scientologues liées à la « lutte contre la drogue » dans notre canton ?*
- Des « kits pédagogiques » produits par cette succursale de secte ont-ils été proposés avec ou sans succès à des établissements d'éducation, centres de formation, institutions pour la jeunesse, établissements de réinsertion, etc., dans notre canton ?*
- La tentative déjà ancienne d'introduire dans des écoles et gymnases vaudois des documents de ce type a-t-elle retenu l'attention des autorités genevoises ?*
- Le Conseil d'Etat juge-t-il que la surveillance des mouvements sectaires dans notre canton est suffisante et compte-t-il la renforcer au vu, par exemple, de la distribution massive du tract « Informez vos enfants avant que les dealers ne le fassent », tract susceptible de leurrer des parents légitimement inquiets pour leurs enfants ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le champ des addictions, l'Etat de Genève délègue la réalisation de mesures d'information, de sensibilisation et de réduction des risques à des associations spécialisées. Pour les drogues, les associations Première Ligne (dont dépend l'action Nuit Blanche) et Carrefour addictionS ainsi que la Fondation Phénix sont au bénéfice de contrats de prestations avec l'Etat qui précisent les actions à développer en réponse aux besoins de la population. Les services de l'Etat travaillent en étroite collaboration avec les experts du Groupement romand d'études des addictions (GREA) ou d'Addiction Suisse pour développer ou évaluer les interventions dans ce domaine. Seules les actions de promotion de la santé et de prévention, solides scientifiquement, soutenues par les experts et proposées par des partenaires dont les sources de financement sont connues et transparentes, peuvent être soutenues par l'Etat de Genève.

Le Conseil d'Etat est-il au courant des activités scientologues liées à la « lutte contre la drogue » dans notre canton ?

Non, aucune information n'est remontée au Conseil d'Etat.

Des « kits pédagogiques » produits par cette succursale de secte ont-ils été proposés avec ou sans succès à des établissements d'éducation, centres de formation, institutions pour la jeunesse, établissements de réinsertion, etc., dans notre canton ?

Au sein des directions de l'enseignement obligatoire, du secondaire II et de l'office médico-pédagogique, aucune alerte ni aucune sollicitation relative à cette campagne n'a été reçue.

Aucun kit n'a été proposé ni distribué aux établissements scolaires.

Les directions d'établissements scolaires, en collaboration avec les directions d'enseignement, veillent à éviter toute tentative d'action politique, religieuse ou commerciale dans nos écoles.

La tentative déjà ancienne d'introduire dans des écoles et gymnases vaudois des documents de ce type a-t-elle retenu l'attention des autorités genevoises ?

Non, aucune information n'a été transmise au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat juge-t-il que la surveillance des mouvements sectaires dans notre canton est suffisante et compte-t-il la renforcer au vu, par exemple, de la distribution massive du tract « Informez vos enfants avant que les dealers ne le fassent », tract susceptible de leurrer des parents légitimement inquiets pour leurs enfants ?

Le canton ne mène pas une surveillance active des mouvements perçus comme sectaires, faute de base légale et de définition juridique. Il privilégie, à cet égard, des actions de prévention, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des situations identifiées qui peuvent se produire dans un contexte qualifié de sectaire. Ces actions sont principalement menées par l'Association Rhizome, pôle de compétences sur les questions de risques de radicalisations religieuses et idéologiques, financée en partie par le département des institutions et du numérique (DIN).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ